



Droit de la famille : instance de divorce

Par Visiteur

Bonjour,

Je reviens vers vous car j'aimerais avoir de plus amples renseignements. Je suis en instance de divorce et j'ai une fille de 2 ans et demi. Au jour d'aujourd'hui mon futur ex époux et déjà fiancé avec une fille qui se trouve être en Tunisie. Il a arrêté de travailler en intérim et travail au noir (chose que je ne peux pas prouver légalement recevant quotidiennement des messages sur mon portable de sa banque m'indiquant diverses versement qu'il effectue chaque mois), et vient chercher sa fille quant cela lui chante et par dessus tout paie la pension à son bon vouloir J'aurai aimé savoir si je pouvais faire quelque chose pour l'empêcher de venir en France avec celle ci. De plus je sais que la polygamie est une cause de retrait de carte de séjour est ce que tout cela peut il être prise en compte?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

J'aurai aimé savoir si je pouvais faire quelque chose pour l'empêcher de venir en France avec celle ci.
si je comprends bien vous souhaitez empêcher la nouvelle amie de votre mari de venir en France? Pour quelle raison?
Vous ne pouvez vous opposer à cela.

De plus je sais que la polygamie est une cause de retrait de carte de séjour est ce que tout cela peut il être prise en compte?

Est ce que votre mari s'est déjà remarié avec cette personne? Si tel n'est pas le cas l'on ne peut pas parler de bigamie.

Cordialement

Par Visiteur

Je reviens sur le premier point cette personne avec qui il s'est fiancé est une amie de la famille et j'ai le sentiment de m'être faite avoir. tout simplement.

Cordialement

Par Visiteur

Chère Madame,

Je comprends tout à fait mais légalement votre mari n'est pas bigame.

Cordialement